

# Macron, il attend quoi pour expulser le rappeur algérien Lacrim qui traite NDA de fils de pute ?

écrit par Christine Tasin | 22 juillet 2019



□ Le rappeur [#Lacrim](#) insulte Nicolas [@DupontAignan](#) suite à ses propos de bons sens sur les algériens qui insultent la France : « On ne t'a pas demandé de venir piller notre pays, espèce de fils de p... » !

Par de tels propos, il donne raison à Nicolas Dupont-Aignan !  
[pic.twitter.com/GEupX8uaxl](https://pic.twitter.com/GEupX8uaxl)

– Avec NDA (@AvecNDA2022) [July 19, 2019](#)

« Notre pays »... Les choses sont claires, cet avorton miteux a un pays, l'Algérie. Que fait-il en France à y profiter du travail des Français ?

Expulsez-moi cette larve, cet avorton haineux, ce multi-

récidiviste ! Il a lui-même renoncé à la nationalité française en clamant que l'Algérie est son pays et en insultant les Français qui, comme NDA, considèrent que les Algériens qui remplacent le drapeau français par le drapeau algérien n'ont rien à faire dans notre pays.

.  
La fiche wikipedia de Karim Zenoud, dit Lacrim est éloquente :

Karim Zenoud naît dans le [20<sup>e</sup> arrondissement de Paris](#) de parents algériens. Il est le petit-fils de la comédienne [Ouardia Hamtuche](#)<sup>[réf. nécessaire]</sup>. Il passe les cinq premières années de sa vie dans le [13<sup>e</sup> arrondissement](#), avant que ses parents n'emménagent définitivement à [Chevilly-Larue](#) au sud de la capitale<sup>1</sup>. Il mène une scolarité plutôt correcte mais alors qu'il n'a qu'onze ans son nom n'apparaît plus sur les listes. **Il se retrouve déscolarisé**, toutes les démarches visant à une réinsertion scolaire échoueront par la suite. **Il est placé à treize ans sous le contrôle d'un juge pour enfants, qui le suivra jusqu'à ses dix-sept ans**. Il enchaîne les foyers, connaît ses premières nuits dehors. Il est expédié à [Chambéry](#) à quatorze ans dans le cadre d'un apprentissage en restauration, d'où il est finalement renvoyé au bout de quatre mois à la suite de **problèmes disciplinaires**. Il retourne malgré tout à Chambéry trois mois plus tard où il partage avec une jeune femme un appartement de la ville ; il rentrera finalement à [Chevilly-Larue](#), quelque temps plus tard.

Il commet entre-temps **son premier braquage et multipliera les condamnations jusqu'en 2001** où il entre pour la première fois en prison. **Il y retournera à trois reprises, en 2002 puis en 2003 et en 2009 à la maison d'arrêt de la Santé.**

[...]

Le 9 octobre 2012<sup>5</sup>, **Lacrim est condamné par la 10<sup>e</sup> chambre du Tribunal Correctionnel de Paris à quatre ans de prison (dont deux avec sursis)**<sup>6,7,8</sup> **pour une affaire de braquage remontant à 2002**<sup>9</sup>. Il est incarcéré au mois d'août 2013 à [Aix-en-Provence](#)<sup>10,11,12</sup>.

[...]

Le 3 juin 2013, il publie un EP de 10 titres intitulé *Né pour mourir*<sup>20</sup>. Ce disque se hisse à la 12<sup>e</sup> place des charts français<sup>4</sup>. Il signe à ce moment avec le label [Def Jam](#), filiale d'[Universal](#), qui a distribué les [Beastie Boys](#), [DMX](#) et [Disiz](#)<sup>13</sup>.

[...]

En mars 2015, un mandat d'arrêt est ordonné à son encontre, à la suite de sa non-présentation au tribunal, pour une affaire de détention et transport d'armes<sup>22</sup>.

L'affaire fait suite à la découverte d'innombrables empreintes digitales lui appartenant dans un appartement destiné à la coupe de drogue situé à Marseille, mais aussi d'une [AK-47](#). Il s'enfuit alors au [Maroc](#) où il restera durant toute sa cavale.

[...]

En mars 2015, Lacrim est condamné à 3 ans d'emprisonnement ferme par le tribunal correctionnel de Marseille, ses empreintes ayant été relevées sur des [kalachnikovs](#) retrouvées dans un dépôt d'armes dans les [quartiers nord](#) marseillais, qu'il aurait utilisé pour tourner son clip *Viens je t'emmène* en 2011. Lacrim ne se présente pas à son procès le 23 mars 2015 durant lequel sa peine est annoncée, n'ayant pas reçu les convocations envoyées à son ancien domicile. Il s'enfuit alors au [Maroc](#)<sup>28, 29</sup>. Lacrim passe sa cavale entre l'[Espagne](#) et le Maroc, durant laquelle il prépare la mixtape *R.I.P.R.O. volume 2*, et s'occupe de ses enfants. Après près de cinq mois, Lacrim veut se rendre à la police, son avocat contacte alors le procureur de la République afin qu'il puisse être arrêté. Il dit être « fatigué » et avoir perdu 10 kg durant sa fuite<sup>30</sup>.

[...]

Il est libéré le 28 novembre 2016, après un peu plus d'une année passée en prison<sup>34</sup>.

[...]

.

.

Et c'est ce délinquant, cet asocial qui se permet d'insulter NDA et avec lui tous les Français ?

Je remarque, en lisant l'intégralité de sa fiche wikipedia que

le triste personnage, qui a été en cavale moult fois pour échapper à la justice française... a choisi le Maroc et l'Espagne... et non l'Algérie qu'il appelle son pays. Cherchez l'erreur.

Pas bien l'Algérie régie par des Algériens ? La France régie par des Français c'est mieux, n'est-ce pas.

Et cracher dans la soupe, comme c'est bien pour briller aux yeux des haineux algériens qui ne respectent par le pays qui les accueillent.

.  
Bref, il fait quoi, Macron, avec cette larve ?

Déchéance de nationalité et hop ! Dehors. Et merde à Bruxelles. Et merde aux Algériens qui ressemblent à Lacrim.

.  
Accessoirement, supprimer le droit du sol pour les Algériens - et les autres- ça serait un service à rendre à la collectivité. Même si on sait que ce n'est pas Macron qui nous débarrassera de cette plaie.